

Compte-rendu du Conseil Municipal du 19 février 2021

Présents : Michel REYDON, Agnès VALLADIER, Daniel BARBERIO, Denis QUINSAT, Fadila CHAÏT, Frédéric HEBRAUD, Bernadette RABIAU, Bernard LEPROU, Karine PAGES, Martine SILLON

Absents : Néant **Excusés :** Néant

Représentés : Michel BALLESTER représenté par Daniel BARBERIO

Désignation d'un secrétaire : Daniel BARBERIO

En préambule à la séance du conseil municipal, Thibault ROUSSEL et Stéphane RABIER de l'ONF – Unité Territorial du Mont Lozère, ont présenté les services de l'ONF. Bénéficiant de préfinancement de l'Etat, l'ONF a pour objectif l'aménagement foncier. A ce titre, ils proposent sur le territoire de la commune de lancer un aménagement pour la période de 2020/2044 ayant un enjeu fort de biodiversité. Cela consisterait à régénérer une partie de la forêt située entre Pierre Froide et Tourrière, soit 3ha/29, en procédant à des prélèvements de bois dispersés. Dans ce cas, il appartient au conseil municipal de déléguer la gestion de cet aménagement par coupe de bois aléatoire, à l'ONF qui, en contrepartie, se rémunérera sur la vente de bois. Cette décision sera débattue et délibérée lors du prochain Conseil Municipal.

Le compte-rendu du conseil municipal du 22 janvier 2021 a été adressé par mail aux membres du conseil municipal. Le CRCM du 22 janvier 2021 est validé sans observation formulée.

Ordre du jour :

1. Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles : Adhésion

Ce point était inscrit à l'ordre du jour du conseil municipal du 22 janvier. Un temps de réflexion étant nécessaire pour prendre une décision, il a été décidé de le reporter à ce conseil municipal.

Suite à la présentation de la Directrice du Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles, et avec l'apport des informations complémentaires, il est proposé à l'assemblée de se positionner sur une adhésion de la commune de Vialas au Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles (SHVC).

Désignation d'un délégué : Denis QUINSAT Titulaire, Frédéric HEBRAUD Suppléant.

Résultat du vote : Pour : 11 ; Approuvé à l'unanimité

2. Réseau de chaleur :

Monsieur le 2ème Adjoint au Maire rappelle à l'assemblée que la commune a décidé d'engager les travaux de création d'un réseau de chaleur urbain pour desservir en chaleur du 1er octobre au 31 mai :

- les bâtiments (externat et internat) d'enseignement du département de la Lozère pour le chauffage et l'eau chaude
- les bâtiments communaux de la mairie, la médiathèque et l'immeuble de l'ancienne gendarmerie pour le chauffage exclusivement

S'agissant d'un petit réseau de chaleur en milieu rural desservant des entités publiques, et afin de garder une maîtrise des coûts en cohérence avec le territoire, la commune de Vialas fait le choix de ne pas déléguer ce service public mais de l'exercer elle-même.

Considérant que les travaux d'aménagement sont terminés et, que les compteurs de calories sont validés par l'organisme agréé, la vente de chaleur peut démarrer.

Il est proposé au conseil de mettre en place un règlement de service, une police d'abonnement et une tarification définissant les conditions d'exploitations du réseau et de la vente de chaleur auprès des abonnés.

a) Règlement de Service

Le règlement de service a pour objet d'encadrer la fourniture par le fournisseur à l'abonné, d'énergie calorifique obtenue par échange entre le fluide primaire, circulant dans les installations primaires du réseau de chaleur, propriété du fournisseur et le fluide secondaire, alimentant les installations des immeubles utilisés par l'abonné.

Après présentation du règlement de service, il est proposé de l'approuver.

Résultat du vote : Pour : 11 ; Approuvé à l'unanimité

b) Police d'abonnement

La police d'abonnement, ou contrat de vente individuel, a pour objet de contractualiser avec l'abonné et convenir de la puissance souscrite au regard de ses besoins. Après présentation de la police d'abonnement, il est proposé de l'approuver.

Résultat du vote : Pour : 11 ; Approuvé à l'unanimité

c) Tarification

Vu le manque de devis complémentaires concernant les contrats de maintenance et d'entretien, ce point est reporté au prochain conseil municipal.

3. Asa DFCI : Subvention 2021

M. le Maire rappelle que depuis plusieurs années les communes confient des travaux de débroussaillage aux Contrats Verts gérés par l'ASA de DFCI du Pont de Montvert. Afin de soutenir les actions menées par cette ASA DFCI, il est proposé au conseil d'attribuer une subvention pour l'année 2021 de 9 185€ payable en 2 acomptes.

Le premier à hauteur de 60% de cette somme à régler immédiatement, le second, en fin d'année, pour régulariser les dépenses réelles engagées sur l'exercice.

Résultat du vote : Pour : 11 ; Approuvé à l'unanimité

4. Désignation de représentants auprès du comité local CLAP

Le Maire informe l'assemblée que compte tenu du renouvellement de l'assemblée, il est nécessaire de procéder à la désignation des deux représentants du conseil municipal auprès du Comité Local d'Accueil de Population.

Sont désignés : Martine SILLON et Fadila CHAÏT.

5. Décisions du Maire

DEC 001 2021BIS : Nature de l'acte : 1.4 Autres types de contrats ; Titulaire : Double Click – 48 Mende

Considérant la nécessité de faire appel à une entreprise extérieure pour la maintenance pour l'entretien, le dépannage des matériels et services informatiques,

Décision de contrat de prestation de services avec l'entreprise Double Click, d'un montant annuel de 1200€ ht et pour une durée d'un an.

6. Avancement des projets en cours

- a) Aménagement du Centre-Bourg – Ancienne Gendarmerie : espoir de mettre à disposition les locaux au 01/04/2021
- b) Aménagement du Centre-Bourg – Espaces Publics : les arbres seront livrés le 23/02
- c) Extension du cimetière : La réception des travaux est faite. Il ne reste plus qu'à mettre en place le colombarium
- d) Eau ozonée : l'installation des équipements est en cours
- e) Livret d'Accueil : en cours de finalisation
- f) Site internet de la Mairie : des devis pour la refonte sont en cours pour une inscription au budget

7. Informations au conseil

- a) Conseil Communautaire : Dernier CR envoyé par mail ; information sur la mission mobilité TAD/VAE
- b) Département de Lozère : nouveau gestionnaire de la station de ski ; gratuité pour les scolaires du territoire
- c) Covid-19 : point épidémie et vaccination. (Prévue à partir du premier mars.)
- d) Acquisition d'une partie de la parcelle AC480 : M. le Maire présente à l'assemblée l'intérêt d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée AC480, classée d'intérêt public. Au-delà du fort intérêt en matière de sécurité routière, cette acquisition assurerait la maîtrise foncière du virage de la route, domaine privé de la commune. Il est proposé au conseil d'acquérir cette partie de parcelle pour un montant de 500€, frais d'acte à la charge de la commune.

Résultat du vote : Pour : 11 ; Approuvé à l'unanimité

- e) Demande d'installation d'un artisan sur le quartier du Prat de la Peyre
- f) Parcelle inexploitée aux abords de la MTL : travail de réflexion sur sa destination
- g) Voie communale n°11 (vers les Bouzèdes) : réclamation d'habitants via leur assurance, car le chemin serait détérioré.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h40